



La Celle Saint-Cloud

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DÉCISION Du PRESIDENT N° DEC\_25-05\_P\_P  
MARCHÉ n°2025MAPA01 procédure adaptée Avenant n°1  
« Location-entretien et dépannage de véhicule frigorifique »**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 1°,

**Vu** la délibération du C.C.A.S. n°20-13, en date du 26 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Président,

**Vu** la décision du C.C.A.S n° 25-03 en date du 03 avril 2025, portant sur les conditions du marché pour la location-entretien et le dépannage d'un véhicule frigorifique nécessaire au service de portage de repas,

**Vu** le projet d'avenant n°1 en annexe de la présente,

**Considérant** que le prix de ce marché ne s'appliquera qu'à compter de la livraison du nouveau véhicule commandé,

**Considérant** que, dans l'attente de cette échéance, un véhicule de remplacement est mis à disposition au prix du marché précédent : 617 € HT soit 740,10 € TTC,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De signer l'avenant en annexe relatif au marché de location-entretien et dépannage de véhicule frigorifique avec la société :

- PETIT FORESTIER LOCATION SAS sise 11 Route de Tremblay – 93420 VILLEPINTE, représentée par Monsieur Sylvain DUPONT en sa qualité de Directeur Général.

**Article 2 :**

De préciser que le montant de la location mensuelle du véhicule frigorifique est maintenu à 740.10 € TTC dans la période qui précède la livraison du nouveau véhicule.

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil d'administration du C.C.A.S. lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :**

Monsieur le directeur du C.C.A.S. est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de La Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 21 mai 2025

Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20250527-25-11-AR.  
Date de transmission : 28/05/2025  
Date de réception en Préfecture : 28/05/2025  
Date de publication : 28/04/2025



Le Président du C.C.A.S

Olivier DELAPORTE